

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 25 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 18/06/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 18/06/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. DAUDIN Francis à M. GODREAU Bruno
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : Mme HERMENAULT Aurélie

2024/072 – Etrier sarthois - Convention 2024

Vu la demande de L'Etrier Sarthois de pratiquer une activité équestre sur l'espace de loisirs pendant la saison 2024 ;

Vu le projet de convention entre l'Etrier Sarthois et la Commune ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de mettre à disposition du centre équestre " L'Etrier Sarthois ", dont le siège social est à Le Mans (Sarthe) route de Tours, rond-point d'Antares, le bien immobilier suivant sis au lieudit " Les Varennes" appartenant à la Commune comprenant :
 - un local équestre comprenant un logement et des écuries cadastré YH n°100
 - une parcelle cadastrée YH n° 100 pour partie pour une superficie de 99a 20ca
 - une parcelle cadastrée YH n°2 d'une superficie de 1ha 01a 60ca
 - une parcelle cadastrée YH n° 11 d'une superficie de 1ha 39a 60ca
- de fixer la durée de la mise à disposition du 8 juillet 2024 au 18 août 2024 ;
- de fixer le loyer forfaitaire à quatre cent euros (400 €) pour la période du 8 juillet 2024 au 18 août 2024 ;
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec l'Etrier Sarthois et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/06/2024

Le Maire

Monique TROTIN



Secrétaire de séance

Mme HERMENAULT Aurélie